

# Programme de vaccination contre les hépatites A et B en 4<sup>e</sup> année du primaire et en 3<sup>e</sup> année du secondaire

Questions et réponses  
à l'intention des vaccinateurs



## **ÉDITION**

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) section **Documentation**, rubrique **Publications****

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN : 978-2-550-81824-3 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2018

Au Québec, un programme de vaccination contre l'hépatite B, offert en 4<sup>e</sup> année du primaire, est en vigueur depuis 1994. Initialement, le vaccin utilisé dans le contexte de ce programme était le vaccin monovalent contre l'hépatite B (HB). À partir de 2008, le programme a continué d'être mis en œuvre par l'utilisation, cette fois, de deux doses de vaccin combiné contre les hépatites A et B (HAHB).

À compter de septembre 2018, le programme de vaccination en 4<sup>e</sup> année du primaire aura comme objectif la protection contre les hépatites A et B à la fois. En conséquence, il sera mis en œuvre en utilisant une dose du vaccin HAHB et une dose du vaccin HB.

La vaccination en 4<sup>e</sup> année du primaire à l'aide de ces deux vaccins, la gestion des situations particulières ainsi que la mise à jour du statut vaccinal en 3<sup>e</sup> année du secondaire peuvent susciter des questions. C'est la raison pour laquelle le présent document se donne comme but de guider les vaccinateurs dans des situations semblables à celle-ci.

Le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) demeure la référence en matière de vaccination et il devrait être consulté pour tout complément d'information. [La nouvelle édition électronique peut être consultée en ligne](#) dans le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

## **PROGRAMME DE VACCINATION, CONSENTEMENT ET CLIENTÈLE VISÉE**

### **1. Pourquoi mettre maintenant en œuvre le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire en utilisant une dose de vaccin HAHB et une dose du vaccin HB?**

Le Comité sur l'immunisation du Québec considère qu'une seule dose du vaccin contre l'hépatite A (HA) est suffisante pour assurer une protection à long terme des personnes âgées de 19 ans ou moins. Dans le but d'assurer la protection contre l'hépatite B également, la vaccination sera complétée à l'aide du vaccin HB.

Au Québec, les nouveaux cas d'hépatite B dans les cohortes vaccinées sont extrêmement rares, voire absents.

L'expérience de plus de trois décennies avec les vaccins HB et de plus de deux décennies avec les vaccins HA montre la présence d'une protection à long terme. Actuellement, il n'est pas recommandé, pour les personnes immunocompétentes, de recevoir une ou des doses additionnelles du vaccin HA ou HB.

### **2. Les parents peuvent-ils accepter la vaccination uniquement contre l'hépatite B ou uniquement contre l'hépatite A?**

**NON.** Le formulaire de consentement vise la vaccination contre les hépatites A et B à la fois. Les seuls vaccins disponibles pour le programme en milieu scolaire sont le vaccin HAHB et le vaccin HB.

Le vaccin HAHB sera utilisé en raison, principalement, de la limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA et dans le but de diminuer le nombre d'injections reliées à la vaccination.

**3. Le calendrier de vaccination recommandé pour les jeunes de la 4<sup>e</sup> année du primaire peut-il être utilisé pour une autre clientèle?**

**OUI.** Chez les jeunes en bonne santé âgés de 1 à 19 ans, le CIQ considère qu'un calendrier de 1 dose du vaccin HAHB suivie de 1 dose du vaccin HB, doses administrées à 6 mois d'intervalle, offre une bonne protection à long terme contre les deux maladies.

Pour les autres groupes d'âge ainsi que pour les personnes qui pourraient moins bien répondre à la vaccination, les calendriers de vaccination demeurent inchangés.

**4. Pourquoi demande-t-on les preuves de vaccination au moment de la vaccination à l'école?**

Les preuves de vaccination sont demandées pour connaître et interpréter le statut vaccinal, recueillir des données de couverture vaccinale et, ainsi, établir la proportion de jeunes considérés comme protégés **avant et après** l'intervention.

L'information sur tous les vaccins administrés, en historique (après validation) et en milieu scolaire, doit être consignée dans le registre provincial de vaccination.

## ÉVALUATION DE LA PROTECTION CONTRE L'HÉPATITE B

### 5. Quels sont les critères qui doivent être utilisés pour évaluer la protection contre l'hépatite B?

Le tableau suivant résume l'interprétation du carnet vaccinal pour évaluer la protection contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire, selon diverses situations.

JEUNE AYANT COMMENCÉ SA VACCINATION <u>AVANT L'ÂGE DE 1 AN</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
<b>3 doses</b> avec respect des intervalles minimaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 semaines entre les doses n<sup>o</sup> 1 et n<sup>o</sup> 2;</li> <li>• 8 semaines entre les doses n<sup>o</sup> 2 et n<sup>o</sup> 3*.</li> </ul>	<b>Considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite B.</b>
<b>2 doses</b> à au moins une période de 4 semaines d'intervalle.	<b>1 dose manquante</b> du vaccin HB.
<b>1 dose.</b>	<b>2 doses manquantes</b> du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intervalle recommandé : 6 mois;</li> <li>• intervalle minimal : 5 mois.</li> </ul>
JEUNE AYANT COMMENCÉ SA VACCINATION <u>À L'ÂGE DE 1 AN OU PLUS</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
<b>2 doses</b> avec un intervalle minimal de 5 mois entre les doses.	<b>Considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite B.</b>
<b>1 dose.</b>	<b>1 dose manquante</b> du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intervalle recommandé : 6 mois depuis la première dose;</li> <li>• intervalle minimal : 5 mois.</li> </ul>

\* En ce qui concerne les bébés vaccinés à la naissance, l'âge minimal pour l'administration de la 3<sup>e</sup> dose est de 24 semaines.

Dans le cas où une sérologie aurait été faite, l'interprétation d'un titre d'anti-HBs égal ou supérieur à 10 UI/L dépend de l'âge de la personne au moment où la sérologie a été effectuée:

- si la personne était âgée de 1 an ou plus au moment de la sérologie, on considérera la personne comme protégée, peu importe ses antécédents vaccinaux. Aucune dose de vaccin ne sera alors nécessaire.
- si la personne était âgée de moins de 1 an au moment de la sérologie et si sa vaccination était incomplète ou inconnue, on administrera 1 dose de vaccin après l'âge de 1 an.

## **VACCINS ET DOSAGE**

### **6. Quels sont les vaccins utilisés en 4<sup>e</sup> année du primaire dans le programme de vaccination contre les hépatites?**

Le vaccin utilisé pour la première dose est le vaccin HAHB en seringue unidose de 0,5 ml. Celui utilisé pour la deuxième dose est le vaccin HB en fiole unidose de 0,5 ml.

La dose de vaccin HAHB est administrée en premier dans le but de s'assurer que les jeunes pourront être protégés contre le VHA advenant que le calendrier ne soit pas complété avec une dose du vaccin HB.

### **7. Certains jeunes en 4<sup>e</sup> année du primaire sont âgés de 11 ans ou plus. Peut-on les vacciner avec le vaccin HAHB format Junior?**

**OUI.** Chez les jeunes en bonne santé âgés de 1 à 19 ans, le CIQ considère qu'un calendrier de 1 dose du vaccin HAHB suivie de 1 dose du vaccin HB, lesquelles doses sont administrées à 6 mois d'intervalle, offre une bonne protection à long terme contre les deux maladies.

### **8. Le nombre d'unités ELISA d'antigène du VHA est moins élevé dans le vaccin HAHB format Junior que dans le vaccin HA. En conséquence, les jeunes seront-ils suffisamment protégés contre l'hépatite A?**

**OUI.** Selon les données existantes, pour assurer une protection de près de 100 p. 100, l'administration d'une seule dose de n'importe quel vaccin HA est suffisante chez les personnes en bonne santé âgées de 1 à 19 ans.

### **9. Un jeune n'a pas pu recevoir à l'école sa dose de vaccin HAHB et doit la recevoir au CLSC. Que peut-on lui administrer?**

Cet enfant peut recevoir gratuitement le vaccin HAHB format Junior, conformément aux modalités du programme de vaccination contre les hépatites en 4<sup>e</sup> année du primaire. Une dose du vaccin HB sera administrée 6 mois plus tard.

**10. Le vaccin HAHB et le vaccin HB sont-ils efficaces et sécuritaires lorsqu'ils sont administrés en même temps que d'autres vaccins (par exemple, avec le vaccin contre les VPH)?**

**OUI.** Il s'agit alors de respecter la règle habituelle lorsque des vaccins sont administrés simultanément. Rien n'indique que cette pratique pourrait causer des problèmes. Le fait de donner plusieurs injections simultanément n'augmente ni la fréquence, ni l'intensité ni la gravité des réactions aux vaccins administrés.

## MISE À JOUR DE LA VACCINATION DES JEUNES EN 3<sup>E</sup> ANNÉE DU SECONDAIRE

### 11. Quel vaccin doit être utilisé pour la mise à jour de la vaccination d'un jeune de la 3<sup>e</sup> année du secondaire n'ayant pas été vacciné en 4<sup>e</sup> année du primaire?

À compter de septembre 2018, la mise à jour de la vaccination des jeunes en 3<sup>e</sup> année du secondaire doit se faire pour le VHA et pour le VHB, en fonction des vaccins reçus antérieurement.

Une dose d'un vaccin avec la composante HA administré à l'âge de 1 an ou plus est nécessaire pour considérer qu'un jeune est protégé contre le VHA.

Vaccins reçus antérieurement	Mise à jour du calendrier en 3 <sup>e</sup> année du secondaire
1 dose du vaccin HB.	1 dose du vaccin HAHB.
1 dose du vaccin HAHB.	1 dose du vaccin HB.
1 dose du vaccin HA.	2 doses du vaccin HB à 6 mois d'intervalle.
Aucune dose du vaccin HA ou HB.	1 dose du vaccin HAHB <b>ET</b> 1 dose du vaccin HB.
2 doses du vaccin HB*.	Une dose du vaccin HAHB**.

\* L'évaluation du statut vaccinal se fait en fonction de l'âge auquel les doses du vaccin HB ont été reçues. Pour obtenir de plus amples détails, il faut se reporter aux données du [PIQ](#).

\*\* Dans cette situation, même si l'administration d'une dose de la composante contre le VHB n'est pas nécessaire, le vaccin HAHB sera utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA.



## SITUATIONS PARTICULIÈRES

### 12. Quelle est la conduite à tenir pour la vaccination contre les hépatites en milieu scolaire dans les situations suivantes?

Situation	Vaccination	Raison	Vaccin et nombre de doses requises
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite B.	<b>Oui.</b>	Pour être protégé contre l'hépatite A.	1 dose de 0,5 ml du vaccin HAHB.
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A.	<b>Oui.</b>	Pour être protégé contre l'hépatite B.	2 doses de 0,5 ml du vaccin HB.
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite B et l'hépatite A.	<b>Non.</b>	Si les deux calendriers vaccinaux ont été remplis, aucune vaccination n'est nécessaire.	Aucune.
Le jeune a fait une hépatite B.	<b>Oui.</b>	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A. Cette protection est recommandée pour tous les porteurs de l'hépatite B.	1 dose de 0,5 ml du vaccin HAHB**.
Le jeune a fait une hépatite A.	<b>Oui.</b>	Pour obtenir une protection contre l'hépatite B.	2 doses de 0,5 ml du vaccin HB.

\* Avec respect des intervalles minimaux.

\*\* Dans cette situation, même si l'administration d'une dose de la composante contre le VHB n'est pas nécessaire, le vaccin HAHB sera utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA.

Le vaccin HAHB et le vaccin HB sont très sécuritaires. En conséquence, il n'est pas contre-indiqué de les administrer à des jeunes ayant déjà contracté une hépatite B ou une hépatite A.

### **VACCINATION ANTÉRIEURE AVEC LE VACCIN HAHB**

- 13. Un jeune a reçu antérieurement 2 doses de vaccin HAHB à 1 mois d'intervalle. Doit-on lui donner une 3<sup>e</sup> dose? Dans l'affirmative, quel vaccin doit être utilisé et quel intervalle devra être respecté?**

**OUI.** Une dose du vaccin HB est recommandée dans cette situation dans le but d'assurer une protection adéquate contre l'hépatite B. On respectera un intervalle de 5 mois après la dernière dose.

- 14. Un jeune a reçu 1 dose de 0,5 ml ou de 1 ml du vaccin HAHB à l'âge de 1 an ou plus, mais cette dose a été reçue avant la 4<sup>e</sup> année du primaire. Combien de doses de vaccin doit-il recevoir pour que sa vaccination soit complète?**

Ce jeune doit recevoir une seule dose de 0,5 ml du vaccin HB.

### **AMORCE DE LA VACCINATION AVEC LE VACCIN HAHB ET PERSPECTIVE DE VOYAGE**

- 15. Un jeune a reçu une première dose du vaccin HAHB à l'intérieur du programme de vaccination en milieu scolaire et il fera bientôt un voyage dans une région où l'hépatite A est endémique. Doit-on lui administrer une dose de vaccin contre l'hépatite A en dehors du programme scolaire?**

**NON.** Le CIQ considère que 1 dose de vaccin HAHB administrée aux jeunes âgés de 19 ans ou moins offre à ceux-ci une bonne protection contre l'hépatite A.

### **INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES DOSES**

- 16. Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire avec le vaccin HAHB d'un jeune ayant déjà reçu une dose du vaccin HAHB en raison d'un voyage?**

Ce jeune est considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite A. Dans le but d'assurer une protection adéquate contre l'hépatite B, une seule autre dose du vaccin HB est nécessaire, en respectant un intervalle minimal de 5 mois depuis la première dose.

- 17. Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire d'un jeune ayant déjà reçu une dose de vaccin HA en raison d'un voyage?**

Ce jeune est considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite A. Dans le but d'assurer une protection adéquate contre l'hépatite B, deux doses du vaccin HB ou du vaccin HAHB, selon le produit disponible, peuvent être administrées en milieu scolaire, en respectant un intervalle minimal de 5 mois entre les doses, mais sans avoir à tenir compte d'un intervalle depuis la vaccination avec le vaccin HA.

## VACCINATION DES JEUNES IMMUNODÉPRIMÉS

### 18. Comment doit se faire la vaccination des jeunes immunodéprimés en 4<sup>e</sup> année du primaire?

La vaccination en 4<sup>e</sup> année du primaire des jeunes immunodéprimés à l'aide du vaccin HAHB doit se faire selon un calendrier de **3 doses** de 0,5 ml administrées à 0, 6 et 12 mois.

Comme le précise le PIQ, le dosage sérologique des anti-HBs après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois **après la série vaccinale** est recommandé pour les [personnes ayant une condition pouvant amener une moins bonne réponse au vaccin HA ou au vaccin HB](#). Il est donc important d'informer les parents de jeunes immunodéprimés de la nécessité d'effectuer ce dosage sérologique des anti-HBs une fois complétée la série vaccinale.